

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 30 avril 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Opération éco-logement 2025 – Compte-rendu du programme

Lancé en 2017 par la Ville d'Ecublens, le programme éco-logement vise à sensibiliser les ménages aux économies d'énergie par le biais de visites à domicile. Il s'adresse principalement aux locataires, leur offrant des conseils pour optimiser leur consommation énergétique et réduire ainsi leurs factures. Avec leur consentement préalable et celui des gérances, des conseillères et conseillers en économie d'énergie se rendent dans les foyers afin de montrer les techniques permettant de diminuer la consommation énergétique. Ce programme s'articule autour d'une double approche : le remplacement du matériel existant (ampoules, réducteurs d'eau, multiprises dotées d'un dispositif d'extinction, etc.) et la promotion d'un changement de comportement par le biais de conseils spécialisés et personnalisés adaptés à chaque foyer. Par ailleurs, la Ville d'Ecublens a intégré un volet sur la gestion des déchets.

Au cours de la période allant de 2017 à 2022¹, les opérations éco-logement ont été confiées au bureau TerrAgir et ont concerné 339 logements. En 2022, le Canton de Vaud a lancé sa version du programme éco-logement en collaboration avec les gestionnaires de distribution (GRD). Il subventionne les communes qui adhèrent à ce programme. Dans le cas de la Ville d'Ecublens, la collaboration a été développée avec SIE SA.

Entre 2022 et 2025, 6 opérations éco-logement ont été réalisées avec SIE SA, ce qui représente 608 logements accompagnés.

En 2025, le Secteur durabilité, en collaboration avec SIE SA, a mené deux opérations éco-logement, respectivement au printemps et en automne. Au total, 193 logements ont été visités, dépassant ainsi les objectifs fixés.

Ces visites effectuées en 2025 permettront une réduction annuelle de :

- 175 MWh d'énergie, soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 17 logements ;
- 5'600 m³ d'eau potable, soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 50 logements ;
- 38 tonnes d'émissions de CO₂, soit l'équivalent des émissions de 8 ménages écublansais.

De plus, les ménages ayant bénéficié de ces opérations réaliseraient une économie moyenne annuelle de Fr. 250.- par ménage.

Depuis le lancement de ces opérations en partenariat avec SIE SA en 2022, en cumulant les bénéfices annuels persistants de chaque opération, les actions mises en place ont permis une économie d'énergie de 1'160 MWh et d'éviter d'émettre 244 tonnes de CO₂ à la fin de 2025. Entre le bilan carbone de 2022 estimé à 65'342 tonnes de CO₂ et l'objectif

¹ Du fait des mesures de confinement mises en œuvre dans le cadre de la pandémie de COVID-19, aucune opération n'a été réalisée au cours de l'année 2021. Par ailleurs, l'opération programmée pour l'année 2020 a dû être interrompue prématurément et a été menée à bien en 2022.

2025 de 64'105 tonnes de CO₂, les opérations éco-logement contribuent à hauteur de 20 % de cette réduction planifiée dans le cadre du Plan climat.

Ces opérations, d'une organisation aisée et bénéficiant d'un fort soutien de la part du Canton, se poursuivront en 2026 et dans les années à venir, jusqu'à ce que l'ensemble des bâtiments éligibles ait été couvert.

2) Décompte de clôture – Préavis n° 2023/05 « Eclairage public – Remplacement des points lumineux en LED – Crédit de construction »

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des travaux publics et de l'environnement adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 431.5010.182.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2023/05	Fr.	<u>710'000.00</u>
Montant total des dépenses	Fr.	636'240.56
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>73'759.44</u>
Participation de tiers	Fr.	-.--
Subvention	Fr.	-.--

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux de remplacement ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

La Municipalité